AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1835
FR0000182479-FS1081

14 novembre 2018

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ARCHOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 novembre 2018, la société Alpha Blue Ocean Inc.[1] (25 Hanover Square, Londres W1S 1JF, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS et détenir 3 750 000 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 6,62% du capital et 6,25% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société ARCHOS avec maintien du droit préférentiel de souscription[3].

[1] Contrôlée par European High Growth Opportunities.
[2] Sur la base d'un capital composé de 56 667 436 actions représentant 59 989 713 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus de l'AMF ayant reçu le visa n°18-481 en date du 10 octobre 2018 et communiqué de la société ARCHOS en date du 9 novembre 2018.